

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 17/pfd/173110 (M. A. Vital)
N/réf. : AVL/ah/WMB-7.2/s388
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : WATERMAEL-BOISTFORT. Chaussée de la Hulpe, à proximité de la gare de Boitsfort. Demande de permis d'urbanisme pour l'implantation d'une station relais de télécommunication.

En réponse à votre courrier du 14 mars sous référence, réceptionné le 15 mars 2006, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 22 mars 2006 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

La demande porte sur l'installation d'une station relais pour le réseau de GSM interne de la SNCB, implantée le long de la ligne 161 sur le terrain de parking à proximité de la gare de Boitsfort. L'emplacement qui a été retenu pour l'installation se situe en zone ferroviaire et le projet prend en compte les futurs aménagements liés au réseau RER (avec couverture partielle de la trémie).

Deux antennes GSM seraient installées sur un pylône de 25 m de haut ; l'installation serait complétée par des armoires à relais. L'ensemble se situerait à proximité directe du site classé des étangs de Boitsfort et serait partiellement implanté dans la zone de protection de l'aubette de tram qui se situe au carrefour de la chaussée de la Hulpe et de l'avenue Van Becelaere.

L'installation d'un mât de ca. 25 m de hauteur, même si celui-ci était prévu en contre-bas des terrains environnants, serait fort perceptible depuis le site classé des étangs de Boitsfort ainsi que depuis les logements du clos des Chênes situé de l'autre côté de la trémie de chemin de fer. En raison de l'impact visuel très négatif de l'installation, la Commission ne peut y souscrire.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président